

Propositions adoptées lors de l'assemblée générale spéciale du 9 mai 2009

1. La FFQ s'oppose à l'interdiction du port de signes religieux pour les personnes qui travaillent dans la fonction publique et les services publics québécois, à l'exception des juges, des procureures et procureurs de la Couronne, des policières et policiers, des gardiennes et gardiens de prison, des personnes assumant la présidence et la vice-présidence de l'Assemblée nationale ainsi que des personnes exerçant des métiers ou professions où la sécurité exige l'interdiction ou la restriction de certains signes religieux.

Adopté tel qu'amendé

2. En même temps que nous nous opposons à l'interdiction du port de signes religieux dans la fonction publique et les services publics québécois, nous nous opposons également à l'obligation de les porter et nous nous opposons à l'obligation politique qui est faite aux femmes de les porter dans certaines sociétés.

Adopté tel qu'amendé

3. La FFQ exige que les gouvernements du Québec et du Canada respectent, promeuvent et mettent en œuvre les engagements qu'ils ont pris de protéger les femmes contre toutes les violations des droits des femmes à la vie, à l'intégrité de la personne, à disposer librement de leur corps, à l'accès à la contraception et à l'avortement, à la liberté de circulation, au choix de la ou du partenaire.

La FFQ exhorte les gouvernements québécois et canadien à:

3.1 prendre tous les moyens nécessaires pour lutter contre ces violations, notamment : la violence conjugale, les agressions sexuelles, les crimes d'honneur, les mariages forcés, la polygamie, les mutilations génitales féminines

3.2 « prendre tous les moyens pour assurer aux femmes immigrantes le droit à l'emploi sans discrimination et un réel accès à l'emploi tant dans les secteurs publics que privé »

3.3 prendre position au sein d'instances internationales, comme les Nations Unies, contre les violations des droits des femmes justifiées par le relativisme religieux ou culturel partout dans le monde.

Adopté tel qu'amendé

Proposition

Afin de poursuivre la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, que la FFQ revendique l'élaboration d'une charte sur la laïcité afin de définir la nécessaire neutralité de l'État et de ses institutions. Dans ce processus d'élaboration, il faudra débattre de comment appliquer la règle de neutralité dans les institutions et services publics.

Référence au CA